



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Quebec

K1A0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Marine Emergency Response Division/Division des

Interventions en cas d'urgence maritime

Centennial Towers 7th Floor - 7W11

200 Kent Street

Ottawa

Ontario

K1A0S5

Title - Sujet PEIE: barges à coque dure	
Solicitation No. - N° de l'invitation F7047-170070/B	Amendment No. - N° modif. 008
Client Reference No. - N° de référence du client F7047-170070	Date 2020-05-21
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$ERD-010-27735	
File No. - N° de dossier 010erd.F7047-170070	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-06-10	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Cormier, Jessica	Buyer Id - Id de l'acheteur 010erd
Telephone No. - N° de téléphone (343) 543-7594 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Modification 008

Cette modification est pour le but de répondre aux questions reçues de l'industrie :

1. QUESTIONS ET RÉPONSES

QUESTION 1 : Concernant section 6.15.2 « 1. Les camions de livraison doivent être munis d'un dispositif permettant d'effectuer le déchargement dans les endroits dépourvus d'installation de déchargement hydraulique, fixe ou autre. » Cette exigence est-elle obligatoire? Cet équipement est spécialisé; il est disponible mais son coût est prohibitif, surtout lorsqu'il devra traverser le Canada pour livrer chaque barge. Ce type d'exigence aura un impact significatif sur le coût de chaque barge.

RÉPONSE 1 : Oui, cette exigence est obligatoire. Pour clarifier, tant que les camions de livraison – c'est-à-dire les camions qui déchargeront les barges à leur destination – doivent être munis d'un dispositif de déchargement, les camions utilisés pour le transport avant le déchargement ne doivent pas nécessairement être munis d'un dispositif de déchargement. Il appartient au soumissionnaire de déterminer le type de dispositif de déchargement nécessaire pour décharger les barges.

QUESTION 2 : Des défenses rigides à haute densité doivent être installées pour éviter les dommages lorsque la barge est à quai. Pourrait-on apporter des précisions sur cette exigence ? S'ajoute-t-elle aux défenses à tuyaux divisés spécifiés et, si oui, des informations pourraient-elles être fournies sur la taille et l'emplacement des "défenses rigides à haute densité" ?

RÉPONSE 2 : La GCC a besoin de défenses rigides en caoutchouc haute densité comme protection supplémentaire pour la barge. Les défenses à tuyaux divisés ne sont pas une exigence obligatoire. Il appartient au soumissionnaire de déterminer la taille et l'emplacement des défenses à haute densité lors de la conception afin de maximiser la longévité de la barge.

QUESTION 3 : Chaque barge doit être équipée d'un ensemble de tuyaux de remplissage de 3 pouces et d'un ensemble de tuyaux de remplissage de 4 pouces de diamètre intérieur nominal, y compris les raccords montés. Il subsiste une confusion quant à la quantité de tuyaux de 3 et 4 pouces de diamètre requis par barge. Des précisions peuvent-elles être apportées quant au nombre de tuyaux de 3 et 4 pouces de diamètre requis par barge?

RÉPONSE 3 : Comme décrit à l'annexe B, section 4.6, le soumissionnaire doit fournir les tuyaux suivants avec chaque barge :

- Un (1) tuyau de remplissage de 3 pouces de diamètre intérieur nominal;
- Un (1) tuyau de remplissage de 4 pouces de diamètre intérieur nominal;
- Un (1) tuyau de décharge de 3 pouces de diamètre intérieur nominal; et
- Un (1) tuyau de décharge de 4 pouces de diamètre intérieur nominal.

Tous les tuyaux doivent satisfaire à toutes les exigences décrites à l'annexe B, point 4.6.

TOUS LES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS